

Rue Belliard 71 bte 2, B-1040 Bruxelles

Service Médiation

date 23.03.2021

notre réf. LC Int 7

votre réf.

Contact Jean-François Debavay - attaché

Téléphone 02 435 64 71

E-mail jean-  
françois.debavay@iriscaire.brussels

**Concerne** : Augmentation du kindgebonden budget aux Pays-Bas

Madame, Monsieur,

La Commission européenne nous informe des modifications apportées dans la législation néerlandaise.

Le kindgebonden budget (KGB) est une contribution liée au revenu pour les frais des enfants jusqu'à l'âge de 18 ans. Le gouvernement augmente le montant maximum du KGB à partir du troisième enfant de maximum de 297,00 € par an à maximum 919,00 € par an. Cela signifie une augmentation maximum de 622,00 €.

L'augmentation prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme le stipule l'article 2, paragraphe 2, de la loi sur le kindgebonden budget. En raison de la nature du KGB qui dépend du revenu, cette mesure profitera spécifiquement aux familles à faibles et moyens revenus, pour autant qu'elles remplissent les conditions.



Je vous remercie de votre collaboration.

Bien à vous,

Tania Dekens  
fonctionnaire dirigeant